

Conférence de presse
Réforme fiscale écologique en Suisse
Présentation d'une étude
Lundi 10 décembre 2007

Seul l'exposé prononcé fait foi

Pour une politique climatique fondée sur les faits

Introduction à la présentation du rapport d'expert du professeur Thomas Straubhaar

Pascal Gentinetta, directeur d'economiesuisse

Mesdames, Messieurs,

Les négociations sur l'après-Kyoto se déroulent actuellement à Bali. A la fin de la semaine, nous connaîtrons les grandes lignes de la feuille de route en vue des préparatifs d'un nouvel accord. Ce dernier devra être prêt en 2009. Le 1^{er} janvier 2008, la Suisse mettra en œuvre la première étape de la taxe CO₂ sur les combustibles. La présente conférence de presse sur la politique climatique traite donc d'un thème d'une grande actualité. Depuis qu'economiesuisse a donné le coup d'envoi de sa campagne « Les entreprises agissent pour le climat », le 28 novembre, nous avons reçu un grand nombre de réactions positives. Nous en concluons que l'économie a raison de présenter ses efforts quotidiens en faveur de la protection du climat en Suisse. Il est également important de montrer que l'économie et la Suisse dans son ensemble sont parmi les pionniers mondiaux dans ce domaine. En outre, il est certain que pour résoudre un problème global, il faut élaborer une solution globale coordonnée à l'échelle internationale. Les éléments qui vont vous être présentés montrent qu'il n'est pas judicieux de faire cavalier seul. Au contraire, cela peut même jouer contre la Suisse tant sur le plan économique que sur le plan écologique.

Notre objectif est de présenter les faits et de combattre les préjugés, à l'image de l'étude sur la redistribution fiscale rendue publique au mois d'août. L'étude que vous présente aujourd'hui le professeur Straubhaar se fonde, elle aussi, sur des faits. Son objectif est d'évaluer la réforme fiscale écologique selon différents critères et de la confronter à d'autres approches.

Avant de donner la parole au professeur Straubhaar, je souhaite faire deux remarques au sujet de la taxe CO₂. Premièrement, economiesuisse accepte la décision du Parlement d'introduire la taxe CO₂ sur les combustibles au 1^{er} janvier de l'année prochaine. En tant que nouveau président de l'Agence de l'énergie pour l'économie, je soutiens pleinement le dispositif de mise en œuvre, car il permet aux entreprises qui agissent de manière exemplaire dans ce domaine d'être exonérée de la taxe. Néanmoins, c'est ma deuxième remarque, j'aimerais poser une question – dans l'optique d'éventuelles mesures supplémentaires – : Dans les circonstances actuelles et compte tenu de la forte hausse des

prix du pétrole, ne faut-il pas, encore une fois, remettre en question fondamentalement l'impact d'une taxe d'incitation qui serait introduite uniquement dans notre pays ? En 2003, un litre de mazout coûtait 40 centimes environ, son prix s'élève désormais à un franc. Ce montant correspond à six, voire sept fois le niveau atteint à la troisième étape de la taxe CO₂, laquelle sera mise en œuvre à partir de 2010. Les fluctuations de prix extrêmes observées sur les marchés mondiaux relativisent immédiatement le potentiel de pilotage d'une taxe. L'efficacité économique et l'effet écologique d'interventions s'appuyant sur l'introduction de taxes doivent être examinés et évalués sans préjugés idéologiques. Il n'est jamais trop tôt pour le faire, ni trop tard non plus.

M. le professeur Straubhaar nous livre ici une excellente analyse. Nous sommes heureux de pouvoir vous présenter ce travail d'un économiste de renommée internationale.